

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 10 février 2021**

Convocation

Date de la convocation : 05/02/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix du mois de février à 14 heures, le Conseil d'Administration de la commune de SONZAY, dûment convoqué par Monsieur le Président le 5 février 2021 s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations, en session ordinaire du mois de FÉVRIER, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre VERNEAU.

**Etaient convoqués pour le Conseil d'Administration :**

MM Claude BRIZARD, Alexandre GAYEN, Jean-Pierre VERNEAU,  
et MMES Rozenn CARIS, Marie-Laure CERESER, Huguette DEGOUSSE, Delphine FRANCINEAU, Angélique GOUBARD, Michèle LECLERC.

**Excusés :** Marie-Laure CERESER, Alexandre GAYEN, Angélique GOUBARD.

**Représentée :** Rozenn CARIS a donné pouvoir à Huguette DEGOUSSE.

**Absent :**

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Sur la proposition de Monsieur le Président, la secrétaire de séance sera Delphine FRANCINEAU.

**2) DCA n°2021-01 - Approbation du Compte-rendu du 04 novembre 2020 :**

Madame Huguette DEGOUSSE, Vice-Présidente du CCAS présente le compte rendu de la réunion précédente.

Résultat du vote :

Pour : 5 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

La commission administrative, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 04 novembre 2020.

**3) DCA n°2021-02 - Vote du compte de gestion 2020 du receveur – Budget CCAS :**

**Vu** les articles L.2121-29, L.2121-31 et L.5211-1 du CGCT ;

**Vu** le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que le bilan de l'actif, le bilan du passif et l'état des restes à recouvrer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Résultat du vote :

Pour : 5 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

La commission administrative, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECLARE que le compte de gestion budget CCAS pour l'exercice 2020 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **4) DCA n°2021-03 - Approbation du compte administratif 2020 de l'ordonnateur – Budget CCAS**

Vu les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29, L.2121-31, L.5211-1 et L.5711-1 et R.5711-1 du CGCT ;

Les membres du CCAS délibérant sur le Compte Administratif 2020 dressé par Monsieur Jean-Pierre VERNEAU, Maire de Sonzay, après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, ainsi que le Compte de Gestion 2020,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Huguette DEGOUSSE, Vice-Présidente du CCAS demande à la Commission Administrative de :

- Voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes 2020	- €
Dépenses 2020	- €
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>- €</b>
Excédent 2019 reporté	41,67 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>41,67 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes 2020	4 171,17 €
Dépenses 2020	- 1 884,56 €
<b>Résultat de l'exercice 2020 (excédent)</b>	<b>2 286,61 €</b>
Excédent 2019 reporté	2 798,83 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>5 085,44 €</b>

<b>RESULTAT GLOBAL 2020</b>	<b>5 127,11 €</b>
-----------------------------	-------------------

#### Résultat du vote :

Pour : 4 + 1 pouvoir  
Contre : 0  
Abstention : 0

La commission administrative, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, VOTE et ARRETE les résultats définitifs du Compte Administratif 2020 de l'ordonnateur du Budget CCAS tels que résumés ci-dessus.

#### **5) DCA n°2021-04 - Affectation du résultat du Budget CCAS de l'exercice 2020**

Vu les articles L.2121-29, L.2311-5, L.5211-1, L.5211-36, L.5711-1 et R.5711-1 du CGCT ;

Les membres du CCAS, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020, statuant sur l'Affectation du Résultat de Fonctionnement du Budget du CCAS :

<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2020</b>	
<b>Résultat section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2020	2 286,61 €
Résultats antérieurs reportés 2019	2 798,83 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>5 085,44 €</b>
<b>Résultat section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice 2020	- €
Solde d'exécution N-1 (R001) _ 2019	41,67 €
<b>Excédent de financement de la section d'investissement</b>	<b>41,67 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>- €</b>
<b>Affectation</b>	
Au 1068 pour couvrir les besoins d'autofinancement de la section d'investissement	- €
Report en fonctionnement R002	<b>5 085,44 €</b>
Report en investissement R001	<b>41,67 €</b>

Résultat du vote :

Pour : 5 + 1 pouvoir  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

La commission administrative, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **APPROUVENT** cette affectation.

**6) DCA n°2021-05 - Budget primitif du budget CCAS de l'exercice 2021**

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif,  
 Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2021 CCAS, aux membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Pour : 5 + 1 pouvoir  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

La commission administrative, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **ADOpte** le Budget Primitif 2021 qui s'élève en Recettes et en Dépenses :

**Section d'Investissement : 41,67 €**  
**Section de Fonctionnement : 7 000,00 €**

**7) Questions diverses**

Le repas des Aînés reste géré par le CCAS.  
 Initialement prévu cette année fin mars, il est reporté au samedi 5 juin.

**8) Fixation de la prochaine réunion**

Aucune date n'a été fixée pour la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 14 heures 37 minutes.

Le Président,  
 Jean-Pierre VERNEAU



